



02979

MICROFICHE 10

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

ETUDE DE L'AMENAGEMENT HYDRO-
AGRICOLE DES PERIMETRES DE SIDI
SAAD DANS LA PLAINE DE KAIROUAN

CONVENTION

12

CONVENTION POUR L'ETUDE DE
L'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE
DES PERIMETRES DE SIDI SAAD

Entre les soussignés

Le Ministère de l'Agriculture représenté par le Directeur
des Etudes et Grands Travaux Hydrauliques (E.G.T.H.)

d'une part,

Le Centre National des Etudes Agricoles (CNEA) représenté
par son Directeur Général.

d'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE -1- : Objet de la Convention

1.1 La présente convention a pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles le CNEA effectuera, pour le compte de la Direction des Etudes et Grands Travaux Hydrauliques une étude agro-économique détaillée portant sur les aménagements hydro-agricoles des périmètres de Sidi Saad dans la plaine de Kairouan. La méthodologie détaillée de l'étude est décrite dans l'Annexe I jointe à la présente convention.

ARTICLE -2- : Prestation à fournir par le CNEA

2.1 Le CNEA effectuera l'étude agro-économique détaillée du projet d'irrigation en se conformant à l'annexe jointe à la présente convention.

2.2 Le CNEA remettra les rapports suivants :

- un rapport provisoire en 5 exemplaires comportant l'analyse de la situation actuelle, les données de base, et les propositions culturales.
- un rapport provisoire complet en 5 exemplaires.

- un rapport définitif en 30 exemplaires 2 mois après la réception par le CNEA des commentaires de l'EGTH sur le rapport provisoire.

2.3 L'étude s'échelonnera sur 6 mois à partir de la date de la réception par le CNEA de l'ordre de service.

ARTICLE -3- : Composition de l'équipe chargée de l'étude

Pour l'exécution de l'étude, le CNEA formera une équipe constituée comme suit :

<u>Discipline</u>	<u>Durée (homme/mois)</u>
Un ingénieur pédologue	3
2 ingénieurs agronomes	4
Un ingénieur agrotechnicien	2
Un ingénieur machinisme agricole	2
Un ingénieur hydraulicien	2
Un ingénieur socio-institutionnaliste	2
Un ingénieur agro-économiste	6
Un économiste financier	1,5
Enquêteurs	5
Dessinateurs	4
<u>TOTAL</u>	<u>31,5</u>

ARTICLE -4- : Coût de l'Etude

Le coût de l'étude détaillé au niveau de factibilité s'élève à trente neuf mille six cent dinars (39.600 D.) ventilés comme suit :

Ingénieurs 1300 D. x 22,5 H/M	29.250	Dinars
Enquêteurs et Dessinateurs 9 x 500	4.500	"
Déplacements et frais de mission	4.000	"
Edition et support administratif	1.850	"
<u>TOTAL</u>	<u>39.600</u>	Dinars

ARTICLE -5- : Modalité de Paiement

30 % soit 11.880 D. à la remise du rapport sur les données de base.

40 % soit 15.840 D. à la remise des rapports provisoires

30 % soit 11.880 D. à la remise des rapports définitifs.

Le paiement s'effectuera par virement au C.C.B. du CNEA au BIAT, Avenue de France n° 52-541.

ARTICLE -6- : Obligation de l'EGTH

L'EGTH s'engage à fournir au CNEA toute la documentation disponible concernant le périmètre à étudier et en particulier :

- les cartes topographiques
- les études d'avant projet d'irrigation.

ARTICLE -7- : Frais de Timbres et d'enregistrement

Les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge du Centre National des Etudes Agricoles.

ARTICLE -8- : Nantissement

Le Centre National des Etudes Agricoles sera admis au bénéfice du régime institué par le décret du 3 décembre 1936, le comptable de paiement est le trésorier général de Tunisie.

ARTICLE -9- : Entrée en Vigueur

La présente convention entrera en vigueur dès approbation de Monsieur le Ministre de l'Agriculture avec avis favorable de la commission des marchés.

Tunis, le

20 Aout 1973

Pour le Centre National
des Etudes Agricoles

Le Directeur Général

Signé :

Pour la Direction des Etudes
et Grands Travaux Hydrauliques

le Ministre de l'Agriculture.



ANNEXE I : CONTENU DE L'ETUDE ET HISTORIQUE

ETUDE AGRO-ECONOMIQUE DU PERIMETRE DE SIDI ZAAB

I - PRESENTATION DU PERIMETRE

L'étude porte sur les aménagements intéressant une superficie totale de 4 000 ha se répartissant comme suit :

- Sidi Khader	500 ha
- Sidi Zaab	900 ha
- Sidi Kanaour	1 200 ha
- Sidi Ali Ben Haer	900 ha
- El Feij	400 ha
	4 000 ha

L'irrigation se fera à partir du barrage de Sidi Zaab sur l'Oued Zeroud.

II - CONTENU DE L'ETUDE ET HISTORIQUE

L'étude agro-économique détaillée comporte les tâches suivantes :

2.1. Etude pédologique

Cette étude se fera en collaboration avec le service pédologique de la D.R.E.S.. Compte tenu du fait que cette étude conditionne la planification hydraulique et agro-économique et que les études existantes concernant les zones des projets sont insuffisantes et incomplètes, l'étude pédologique devrait être effectuée en détail.

Dans le cadre du programme de travail, la D.R.E.S. devrait préparer les cartes pédologiques à l'échelle 1/10 000 pour toutes les zones à aménager, établies sur la base des classifications des terres à l'irrigation suivant les normes de l'U.S.D.R.

Le C.N.E.A. procèdera à l'analyse des données pédologiques, à la délimitation des zones à irriguer, à l'établissement des cultures et des aménagements à préconiser. Le C.N.E.A. préparera aussi (sur la base des données fournies par la D.R.E.S.) toutes les données nécessaires pour l'établissement des projets d'amé-

agement hydraulique et le dimensionnement des réseaux d'irrigation.

2.2. Etude hydrologique

Le volume des eaux disponibles et leur qualité auront une influence sur les solutions choisies. Le C.H.E.A. en collaboration avec les autres services de l'Administration fera une analyse critique de l'hydrologie des aménagements programmés dans cette étude.

2.3. Etude hydro-géologique

Elle a pour but de déterminer si un drainage total ou partiel s'impose. Pour cela il faut avoir des données complètes sur les nappes phréatiques et étudier l'évolution de leur profondeur et de leur salinité dans les différents périmètres. Cette étude se basera sur des observations faites dans les piézomètres.

Ensuite l'influence d'une irrigation intensive sur l'évolution de la nappe pourra être étudiée ainsi que sa remontée sous l'effet de l'irrigation.

Cette étude évaluera les potentialités de l'aquifère pour une éventuelle utilisation future.

2.4. Etude de l'infrastructure hydraulique

Suivant les résultats des études hydrologiques, hydro-géologiques et agro-pédologiques, une ou plusieurs variantes d'aménagement hydraulique de chaque périmètre seront proposées.

Le C.H.E.A. fera une analyse des données dans lesdites études et aidera l'Administration dans le choix des variantes à retenir.

2.5. Etude de la situation actuelle

L'analyse du milieu physique sera effectuée à partir des données disponibles sur la climatologie, l'hydrologie, l'hydro-géologie, la topographie et la pédologie.

L'analyse du milieu humain rassemblera les données ethniques et démographiques, les données socio-professionnelles et celles relatives au régime foncier et aux modes de faire valoir. Pour cela une enquête est prévue ; elle intéresse toutes les zones du projet.

L'analyse du milieu économique fera connaître l'occupation actuelle des sols, les assolements pratiqués, les techniques utilisées et les rendements escomptés.

Elle renseignera également sur les possibilités du marché, sur les prix et sur les mécanismes de commercialisation de façon à établir le bilan économique actuel des zones à aménager.

2.6. La production végétale

Il s'agit de :

- identifier les cultures possibles en fonction des conditions écologiques et climatiques et en fonction des conditions économiques et d'en estimer les rendements par catégorie de sol ;
- définir les assolements possibles ;
- élaborer les fiches techniques-économiques où seront indiqués notamment le cycle cultural, les besoins en eau, les besoins en intrants et les besoins en main-d'œuvre et en mécanisation ;
- déterminer les marges brutes des spéculations retenues.

Le mode d'exploitation agricole est primordial. Le C.E.D.A., afin de rentabiliser le projet, déterminera la meilleure façon d'exploiter les ressources en terres.

2.7. La production animale

Il s'agit de :

- étudier les fourrages du point de vue de leur aptitude aux différents modes d'exploitation (écorce, pâturage, etc...) et du point de vue de leur stockage (foin, ensilage, etc...) ;
- définir les coefficients techniques des bovins et des ovins et toutes les données en rapport avec la conduite du troupeau.

2.8. Le marché

Sous cette rubrique seront étudiés :

- les prix du marché des produits agricoles et des moyens de production ;
- le système d'écoulement des produits agricoles ;
- les besoins en services pour la commercialisation des produits.

2.9. Industries de transformation

Cette étude comprendra :

- une évaluation des capacités actuelles des usines de transformation existantes dans les régions, des moyens et des coûts de transport utilisés ;
- une estimation des besoins futurs en infrastructure et des coûts d'investissement et de fonctionnement.

2.10. Enquête agro-économique

L'objet de cette enquête sera de réunir des données portant notamment sur la structure agricole à établir et sur la réaction des agriculteurs vis-à-vis de la réalisation de l'aménagement hydro-agricole.

Pour chaque exploitation retenue, l'enquête traitera les points suivants :

- superficie de l'exploitation
- composition familiale
- main-d'œuvre temporaire
- activités extra ou para-agricoles
- moyens et techniques d'exploitation
- plan de culture
- consommation en intrants
- utilisation des crédits
- auto-consommation
- commercialisation des produits
- revenu familial
- propensions à consacrer et à élargir
- avis personnel sur les questions diverses intéressant le développement de l'exploitation et des infrastructures de service.

2.11. Évaluation économique et financière

- Évaluation économique : Le développement agricole sera planifié dans un calendrier d'extension des équipements hydrauliques et des facteurs humains. La production et les moyens de production y figurent, ainsi que les prix économiques. Tous les coûts seront alors actualisés à plusieurs taux d'intérêt, ce qui permet le calcul de la rentabilité du projet. Enfin, une étude de sensibilité sera faite pour examiner l'influence des variations dans les hypothèses de base.

- analyse financière : Au niveau de l'organisme de gestion, elle permet d'examiner dans quelles conditions le projet est viable du point de vue liquidité et intérêt pour cet organisme. Au niveau de l'exploitation, l'analyse intéressera une exploitation-typé dont on évalue son budget au préalable. Elle permet d'examiner également la viabilité du projet pour cette exploitation.

2.12. Conventions et gestion

Compte tenu du rôle capital que joue un organisme de gestion dans l'élaboration d'un projet, une solution qui s'adapte le mieux aux conditions régionales sera proposée. Tous les coûts d'investissement, d'entretien et de fonctionnement en rapport avec cet organisme seront évalués.

Le C.N.D.A. établira le classement des phases optimales pour la réalisation des différents projets, objet de la convention.

FIN



WMA